

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Pour la période hivernale 2012-2013, tenant compte notamment des conclusions de la réunion de bilan de la période 2011-2012 tenue le jeudi 26 avril 2012 à Dunkerque les orientations sont les suivantes :

➤ **Renforcement de la veille sociale**

- accueil de jour : ouverture la nuit en niveau 2 (période de grand froid)
- extension des horaires des équipes mobiles : 9h-12h et 14h-22h (avec extension du périmètre d'intervention)
- Renforcement en personnel de l'équipe mobile de la CAO

➤ **Création de places de mise à l'abri hivernales**

Niveau 1 (période de temps froid)

Flandre Maritime

- création de 26 places de mise à l'abri pour hommes isolés
- création de 5 places de mise à l'abri pour femmes isolées
- création de 20 places de mise à l'abri pour jeunes
- création de 20 places de mise à l'abri pour familles

Flandre Intérieure

- création de 10 places de mise à l'abri pour hommes seuls
- création de 10 places de mise à l'abri pour familles

Niveau 2 (période de grand froid)

Flandre Maritime

- création de 5 places de mise à l'abri pour hommes seuls